



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REVENTIN-VAUGRIS

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le

ID : 038-213803364-20260304-CM26_09-DE



DÉLIBÉRATION : 2026-09

OBJET : BUDGET – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

SÉANCE PUBLIQUE DU : Lundi 02 mars 2026

DATE DE L'ANNONCE PUBLIQUE ET DE LA CONVOCATION DES CONSEILLERS : jeudi 26 février 2026

CONSEILLER EN EXERCICE : 18 – PRÉSENTS : 15 – VOTANTS : 16

NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À	NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À
RUCHON	Edith	X				BURGAUD	Véronika	X			
ORENGIA	Alain	X				BOITON	Roger	X			
CAMUS	Katy	X				BIEUVELET	Laetitia	X			
GATET	Fanny	X				CHAVASSE	Danielle	X			
MARTICORENA	Jean-Claude		X		A.ORENGIA	RIGOUDY	Daniel	X			
LAROSE	Didier	X				JACQUET	Henriette	X			
AUTISSIER	Bertrand	X				LEFAIVRE	Pierre-Gilles	X			
TONOLI	Éliane	X				GROS	Gérémy			X	
PACITTI	Jacques	X				PEYRE	Bernard			X	

P = Présent A.E = Absent excusé A = Absent

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : AUTISSIER Bertrand

NOTE DE SYNTHÈSE :

Madame la Maire indique au Conseil Municipal que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Après s'être fait présenter le budget primitif de 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le compte financier unique dégage les résultats suivants :

BUDGET COMMUNAL	REALISATIONS	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	1 975 715,58 €	1 384 020,73 €
Recettes	2 740 223,19 €	345 600,73 €
Résultat 2025	+ 764 507,61 €	- 1 038 420,00 €
Report 2024	2 667 937,33 €	167 452,28 €
Résultat de clôture	3 432 444,94 €	-870 967,72 €
Reste à réaliser		- 257 850,00 €
Résultat cumulé	3 432 444,94 €	- 1 128 817,72 €

VU :

- Le code général des collectivités territoriales.

CONSIDÉRANT :

- Que Mme Edith RUCHON, Maire, s'est retirée pour laisser la présidence à Alain ORENGIA, 1^{er} adjoint, pour le vote du compte financier unique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, AVEC 14 VOIX POUR, UNE ABSTENTION (Mme BIEUVELET) ET UN NON VOTANT (Mme RUCHON)

ADOpte le compte financier unique du budget communal,

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

DONNE pouvoir à Mme la Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le mercredi 4 mars 2026

Madame la Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture



**Madame la Maire
Edith RUCHON**